

Mécanisme Indépendant de Consultation et d'Investigation
Rapport Annuel 2012

© 2013 Banque Interaméricaine de Développement
1300 New York Avenue, N. W.
Washington, D.C. 20577

www.iadb.org/icim

L'utilisation commerciale non autorisée des documents de la Banque est interdite et peut être punie en vertu des politiques de la Banque et/ou des lois applicables.
Copyright © 2013 Banque Interaméricaine de Développement. Tous droits réservés. Peut être librement reproduit à des fins non commerciales.

**Catalogage avant publication fournie par la
Bibliothèque Felipe Herrera de la
Banque Interaméricaine de Développement**

Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation : rapport annuel 2012.
p. cm.

1. Independent Consultation and Investigation Mechanism. I. Banque Interaméricaine de Développement. Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation.

Le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation

Rapport annuel 2012



Écouter, comprendre, partager



Table des matières

Message de l'équipe du MICI	2
Temps forts de l'année 2012.	3
Gestion des requêtes et des dossiers	6
Sensibilisation et formation	17
Résumés des requêtes enregistrées par pays	22
Annexe I Requêtes reçues par le MICI de janvier 2010 à décembre 2012 et leurs statuts au 31 décembre 2012	40
Annexe II Budget 2012 du MICI	43



Message de l'équipe du MICI

En 2012, le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation (MICI) a réalisé une série d'activités et atteint plusieurs échéances majeures riches d'enseignements. Le soutien robuste accordé par le Conseil d'administration de la BID au MICI est apparu évident au vu de son acceptation de l'ensemble des recommandations figurant dans le premier Rapport de vérification de la conformité du MICI portant sur le Programme hydroélectrique de Pando-Monte Lirio (PN-MICIo01-2010).

La Phase de consultation a traité d'un nombre considérable de dossiers pendant l'année, gérant simultanément six dialogues abordant chacun une série de préoccupations et d'inquiétudes différentes. La nature et les intérêts des différents dossiers, de même que les raisons de leur existence, ont exigé une analyse approfondie et une compréhension parfaite des inquiétudes exprimées afin d'assurer une médiation efficace.

Les enseignements tirés de la gestion de ces dossiers à partir de leur soumission au MICI a été un processus continu non seulement pour le Mécanisme mais aussi pour la Banque toute entière. Les enseignements tirés et les précédents établis appuieront le MICI, la Banque et les parties prenantes extérieurs dans leur recherche conjointe d'un développement plus durable.

Dans le cadre du processus de renforcement institutionnel de la fonction de responsabilisation, le Bureau d'évaluation et de supervision (OVE) s'est livré en 2012 à un exercice d'examen des politiques. Cet exercice précieux fait maintenant partie intégrante de tous les mécanismes de responsabilisation et, dans le cas du MICI, il a mis en évidence les points faibles de la structure, de la procédure et de la capacité de réponse que le Mécanisme cherchera à résoudre à l'avenir.

Le MICI clôture l'année 2012 confronté à des défis clairement identifiés, mais avec un engagement résolu à aller de l'avant et à mettre en œuvre le changement partout où il se révèle nécessaire. Aujourd'hui, la fonction de responsabilisation au sein de la Banque est un acquis. Il va de notre responsabilité, et de celles de toutes les parties prenantes, de tirer les enseignements de nos expériences et d'améliorer notre travail, ce qui en retour aidera la Banque à améliorer ses opérations et la région à croître d'une manière plus durable.

Temps forts de l'année 2012

Pendant l'année 2012, le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation (MICI) a réalisé toute une série d'activités et atteint plusieurs échéances majeures. En termes de gestion des requêtes et des dossiers, la charge de travail pour l'année a inclus la réception de 20 nouvelles requêtes, dont deux ont été enregistrées et sont venues s'ajouter aux 13 dossiers actifs reportés de 2011, portant à 15 le nombre de dossiers figurant dans le Portefeuille de gestion des dossiers et requêtes de 2012. Par ailleurs, le MICI a intensifié son programme d'activités de sensibilisation et de formation par rapport à l'année précédente et s'est acquitté de son obligation de soumission à une évaluation indépendante deux ans après sa création.

Au cours du second semestre de 2012, le MICI a subi une évaluation indépendante de sa politique réalisée par le Bureau d'évaluation et de supervision sur requête du Conseil d'administration. Cette évaluation a identifié dans la politique des faiblesses fondamentales qui devaient être rectifiées pour garantir le fonctionnement efficace et efficient du MICI. Elle a tout particulièrement mis en évidence la confusion existant quant aux rôles de consultation et de vérification de la conformité, la dilution de la responsabilisation qui empêchait une supervision efficace, et le nombre excessif de critères d'éligibilité légalistes.

En fonction de ces résultats, et avec le plein soutien du Conseil d'administration, en 2013 le MICI subira un processus de redéfinition dans le but de renforcer ses opérations ; ceci lui permettra d'offrir un recours de valeur aux requérants et des leçons systémiques susceptibles d'aider la Banque à améliorer ses opérations. Le tableau 1 résume les principales activités entreprises par l'équipe du MICI au cours de l'année.



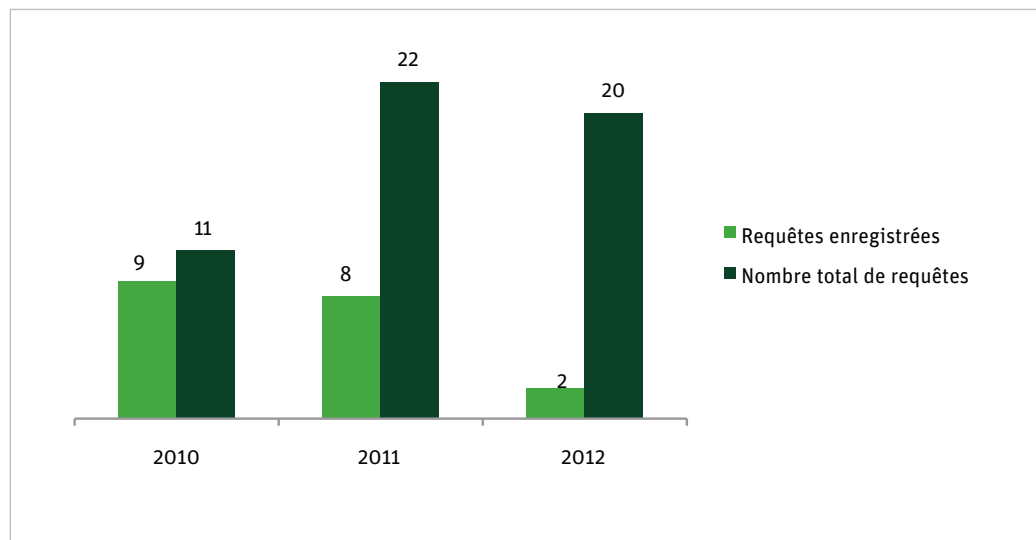
Tableau 1 Activités du MICI à la fin décembre 2012

Gestion des requêtes et des dossiers	
Admission des nouvelles requêtes	20 nouvelles requêtes reçues, notamment:
	2 requêtes enregistrées:
	1 requête transférée à la Phase de consultation pour détermination de son éligibilité
	1 requête reçue et enregistrée au cours de la dernière semaine de décembre ; elle sera transférée à la Phase de consultation en 2013
	18 requêtes reçues mais non enregistrées :
	2 requêtes transférées au Bureau d'intégrité institutionnelle (37g)
	1 requête transférée à l'Unité de passation de marché des projets (37d)
	4 requêtes concernant exclusivement les réglementations de l'agence d'exécution ou sans relation avec une opération financée par la Banque (37b/c)
	8 requêtes d'orientation/information
	3 requêtes ne comportant pas suffisamment d'informations pour être enregistrées ou ne faisant pas rapport de contact avec la direction
Phase de consultation	9 requêtes éligibles ont été traitées par la Phase de consultation, parmi lesquelles:
	1 a été réglée et le dossier clos
	1 a fait l'objet d'un accord à la fin de l'année 2012 et sera close en 2013
	5 étaient ouvertes et en phase de dialogue
Phase de vérification de la conformité	2 avaient été interrompues/conclues et transférées à la Phase de vérification de la conformité selon les dires des demandeurs
	6 requêtes éligibles ont été traitées par la Phase de vérification de la conformité, notamment:
	2 vérifications de la conformité ont été conclues et les rapports du panel finalisés et distribués au Conseil d'administration en décembre 2012
	4 étaient en cours de soumission de mandat au Conseil d'administration à la fin décembre 2012
Sensibilisation, formation et renforcement institutionnel	1 requête a été déclarée inéligible et rejetée
	Sensibilisation, services consultatifs et formation
	Participation à la Conférence de Rio+20 de l'ONU sur le développement durable en coordination avec d'autres mécanismes de responsabilisation
	11 présentations à des publics externes
Renforcement institutionnel	10 sessions internes sur les processus du MICI avec le personnel de la Banque au siège et dans les bureaux pays
	1 Séance technique sur le processus de consultation : premières expériences du médiateur du projet
	1 Séance technique sur le processus du MICI destinée aux administrateurs et aux conseillers
	3 nouvelles publications
Renforcement institutionnel	Formation sur les mesures de protection environnementales et sociales
	Formation sur l'accès à la politique d'information
	Formation sur les politiques opérationnelles
	Examen de la politique du MICI par le Bureau de la surveillance et de l'évaluation (OVE)

Traitement des requêtes et des dossiers

De 2010 à 2012, le MICI a reçu 53 requêtes, dont 20 en 2012 (cf. la figure 1).

Figure 1 Admission des requêtes reçues para le MICI entre 2010 et 2012 :
nombre total de requêtes et nombre de requêtes enregistrées



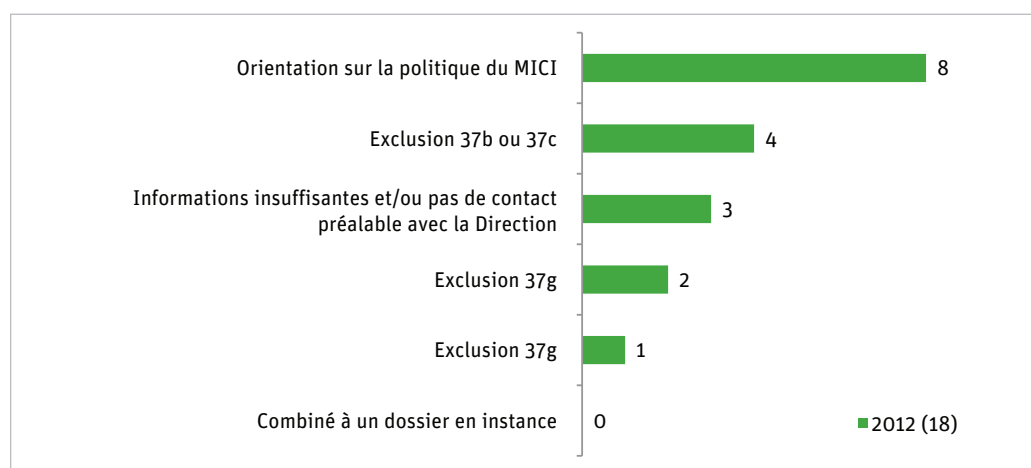
Source: Statistiques du MICI.

Note : Bien que huit requêtes seulement aient été enregistrées en 2011, l'une d'entre elles a été divisée en deux pour en faciliter le traitement. Ces conditions administratives sont responsables de la fluctuation éventuelle du nombre de requêtes enregistrées.

Deux des 20 requêtes reçues en 2012 ont été enregistrées, et les 18 autres ont été traitées conformément aux questions spécifiques évoquées. Huit demandaient des informations et une orientation quant au processus du MICI et/ou aux opérations de la Banque, quatre concernaient exclusivement les réglementations de l'agence d'exécution ou n'avaient aucun rapport avec une opération financée par la Banque (exclusions 37b ou c), deux ont été déferées au Bureau d'intégrité institutionnelle (37g), trois ne contenaient pas suffisamment d'informations pour en permettre l'enregistrement ou n'avaient pas contacté la Direction, et une a été transférée à l'Unité de passation des marchés (37d).

Selon les données, 10 des requêtes reçues (soit 50 % du total) portaient sur des questions ne relevant pas de la compétence du MICI et ne contenaient pas suffisamment d'informations pour en permettre le traitement. Ceci a révélé que le MICI devrait mettre en place une stratégie de sensibilisation plus proactive pour s'assurer que les requérants potentiels comprennent bien tant le mandat du MICI que celui d'autres unités de surveillance de la Banque. Le MICI et la Banque pourront ainsi répondre aux requêtes soumises de manière plus efficace et dans de meilleurs délais (cf. la figure 2). Pour de plus amples détails sur le traitement des requêtes individuelles au 31 décembre 2012, veuillez consulter l'Annexe I.

Figure 2 Traitement des requêtes non enregistrées, 2012



Notes	Exclusion 37b ou 37c	37b: requêtes concernant exclusivement les lois, politiques ou réglementations du pays hôte, de l'emprunteur/du bénéficiaire, ou de l'agence d'exécution et qui n'impliquent aucune action ou omission de la part de la Banque. 37c: Actions ou activités qui ne sont pas liées à une opération financée par la Banque ou qui ne sont pas assujetties aux politiques opérationnelles pertinentes de la Banque
	Exclusion 37d	Décisions ou processus de passation des marchés
	Exclusion 37g	Questions relatives à l'éthique ou à la fraude, action spécifique par des employés de la Banque, questions non opérationnelles telles que les finances ou l'administration internes, accusations de pratiques de corruption, ou autres questions assujetties à une évaluation par d'autres instances établies par la Banque.

Source: Statistiques du MICI.

En ce qui a trait aux deux nouvelles requêtes ayant fait l'objet d'un enregistrement, l'une a été transférée à la Phase de consultation au cours du premier trimestre de 2012, où elle a été jugée éligible, et l'autre était en cours de transfert à la fin décembre 2012 pour que soit déterminée son éligibilité au cours du premier trimestre de 2013.

La fonction de gestion des requêtes et des dossiers est de nature pluriannuelle et, pour cette raison, elle comprend la soumission de nouvelles requêtes et les dossiers actifs reportés. En 2012, le MICI a traité 15 requêtes et dossiers, dont 13 reports de l'exercice précédent (huit en Phase de consultation et cinq en Phase de vérification de la conformité) et deux nouvelles requêtes enregistrées en cours d'année¹.

L'analyse des données figurant dans chacune des requêtes et chacun des dossiers traités est source d'informations d'une grande utilité. L'analyse peut être divisée en deux catégories : (1) la requête, sa nature, et les préoccupations soulevées ; et (2) l'opération de la Banque sur laquelle portent les requêtes et les dossiers.

En ce qui a trait à la première catégorie, les requêtes soumises en 2012 émanaient avant tout d'organisations non gouvernementales ou de groupes communautaires de pays du Cône Sud (cf. le tableau 2).

¹ Les définitions des termes sont les suivantes :

Dossier reporté: Toute requête déterminée comme étant éligible avant l'année en cours et faisant l'objet d'un traitement actif.

Requête reportée: Toute requête reçue avant l'année en cours et dont l'éligibilité est en cours de détermination.

Dossier: Toute requête dont l'éligibilité a été déterminée pour une des deux phases, voire les deux, à tout moment.

Requête: Toute communication d'un demandeur transmise au MICI concernant sa politique.

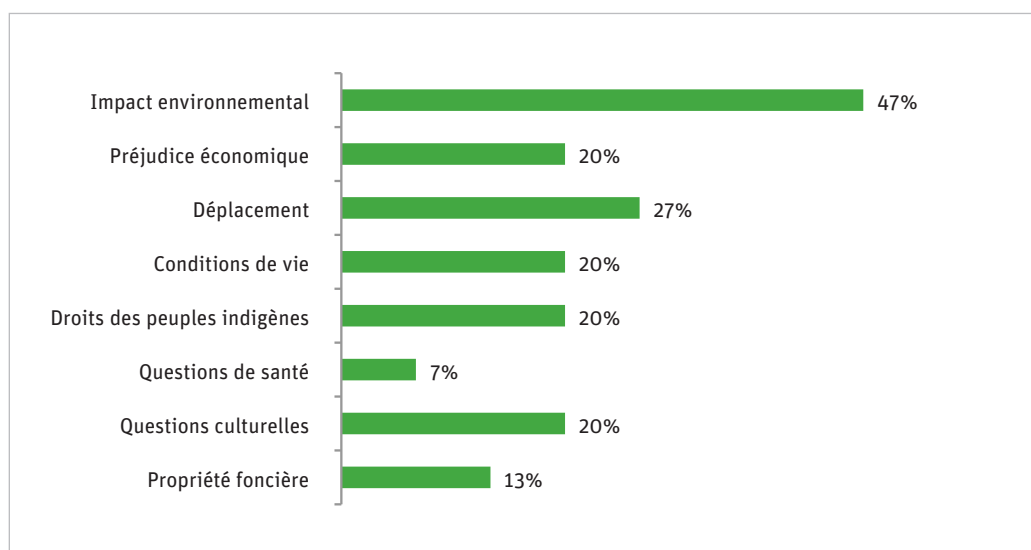
Tableau 2 Gestion de requêtes et de dossiers : statistiques relatives à la nature du demandeur et à la répartition géographique, 2012

Par type de requérant	33 % provenaient d'organisations non gouvernementales (5)
	33 % provenaient de groupes communautaires (5)
	20 % provenaient de communautés indigènes (3)
	13 % étaient soumises par des particuliers en leur nom propre (2)
Par répartition géographique	53 % de pays du Cône Sud (8)
	27 % de l'Amérique centrale et du Mexique (4)
	20 % de pays du groupe andin (3)
	0 % des Caraïbes (0)

Source: Statistiques du MICI.

Les questions soumises par les requérants révèlent une forte préoccupation concernant l'environnement (47 % de toutes les requêtes enregistrées et des dossiers traités en 2012), suivi des questions liés au déplacement (27 %), des préoccupations d'ordre économique, des conditions de vie, des questions de nature culturelle et des droits des peuples indigènes (20 % chacun), les droits de propriété foncière (13 %) et les questions de santé (7 %) arrivant derrière (cf. la figure 3).

Figure 3 Requêtes et dossiers traités par thème de préoccupation des requérants, 2012

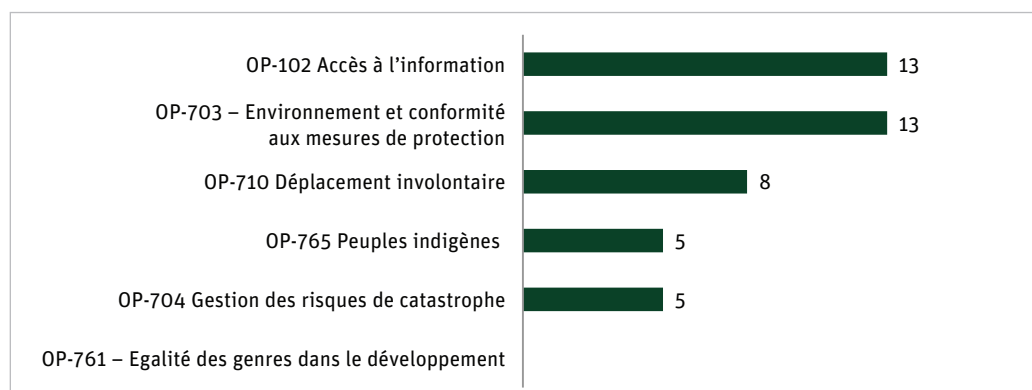


Source: Statistiques du MICI.

Conformément à son mandat, le MICI traite des préoccupations exprimées par des personnes qui disent avoir subi, ou qui pourraient subir, un préjudice direct et matériel des suites d'une action ou d'une omission de la BID, en violation de l'une de ses politiques opérationnelles pertinentes applicables à une opération financée par la Banque. Au cours de sa phase pilote actuelle, le MICI couvre six politiques opérationnelles : Accès à l'information (OP-102) ; Environnement et conformité aux mesures de protection sociales (OP-703) ; Gestion des risques de catastrophe (OP-704) ; Déplacement involontaire (OP-710) ; Égalité entre les genres dans le développement (OP-761) ; et Peuples indigènes (OP-765).

Le portefeuille 2012 de 15 requêtes et dossiers traités mentionnaient une ou plusieurs politiques opérationnelles dans leur communication initiale avec le MICI. Parmi ces requêtes, 87 % (13) faisaient référence à un manque présumé d'accès à l'information ou citaient la Politique d'accès à l'information (OP-102) ; 87 % (13) mentionnaient des questions environnementales ou un manque de conformité à la Politique sur l'environnement et la conformité aux mesures de protection sociale (OP-703) ; 53 % (8) faisaient référence aux questions de déplacement ou à la Politique de déplacement involontaire (OP-710) ; 33 % (5) citaient la Politique applicable aux peuples indigènes (OP-765) ; et 33 % (5) citaient des questions de gestion des risques de catastrophe ou la Politique sur la gestion des risques de catastrophe (OP-704). Aucune mention n'a été faite dans ces communications initiales de la Politique relative au genre et à l'égalité dans le développement (OP-761) dans les requêtes et les dossiers traités en 2012 (cf. la figure 4).

Figure 4 Requêtes et dossiers traités : politiques opérationnelles citées ou mentionnées par référence dans les requêtes originales, 2012



Source: Statistiques du MICI.

Il est important de souligner que le MICI n'exige pas aux requérants qu'ils citent la (ou les) politique(s) opérationnelle(s) spécifique(s) qui selon eux n'a (n'ont) pas été suivie(s) par la Banque et pourrai(en)t donc leur avoir causé un préjudice. Le MICI n'attend pas non plus des requérants qu'ils connaissent intégralement les politiques opérationnelles de la Banque. Ceci est important lors de l'analyse des données concernant la politique impliquée, dans la mesure où il est possible que le requérant cite une politique alors que la question soulevée relève en fait d'une autre politique faisant partie du mandat du MICI (par ex. les activités relevant de l'accès à l'information sont incluses dans plus d'une politique, mais les demandeurs font généralement référence de manière générique à la Politique concernant l'accès à l'information).

La deuxième catégorie d'analyse du portefeuille de gestion des requêtes et des dossiers de l'année 2012—l'opération de la Banque concernée par les requêtes et les dossiers— fournit des informations précieuses quant au projet. La plupart des requêtes traitent d'opérations du secteur public, en particulier celles classées dans la catégorie A en raison de leur impact environnemental et social (cf. le tableau 3).

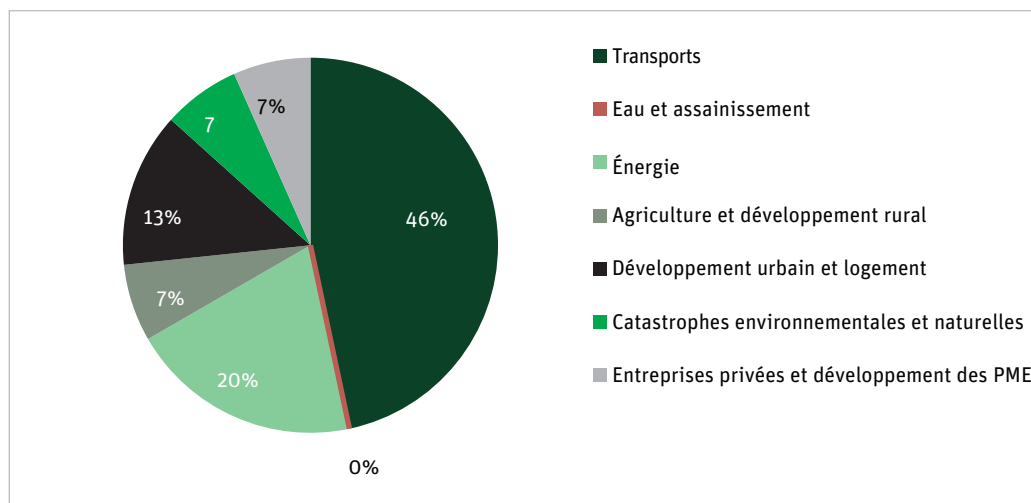
Tableau 3 Traitement de requêtes et de dossiers: statistiques relatives à l'opération de la banque concernée

Par type d'emprunteur	80 % sont des opérations du secteur public (12)
	20 % sont des opérations du secteur privé (3)
Par catégorie d'impact environnemental et social	66 % sont des projets de catégorie A , c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et un impact social et culturel associé significatif, de nature directe, indirecte, régionale, ou cumulatif (10)
	20 % sont des projets de catégorie B , c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et un impact social et culturel associé essentiellement de type local et de courte durée, et pour lesquels des mesures efficaces d'atténuation sont aisément disponibles (3)
	7 % sont des projets de catégorie C , c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et un impact social et culturel associé minime ou aucun effet négatif (1)

Source: Statistiques du MICI.

Comme lors des années précédentes, 46 % (7) des requêtes et des dossiers traités en 2012 concernaient le secteur des transports, suivi de 20 % (3) concernant l'énergie et 13 % (2) concernant le développement urbain et le logement (cf. la figure 5).

Figure 5 Requêtes et dossiers traités par secteur, 2012



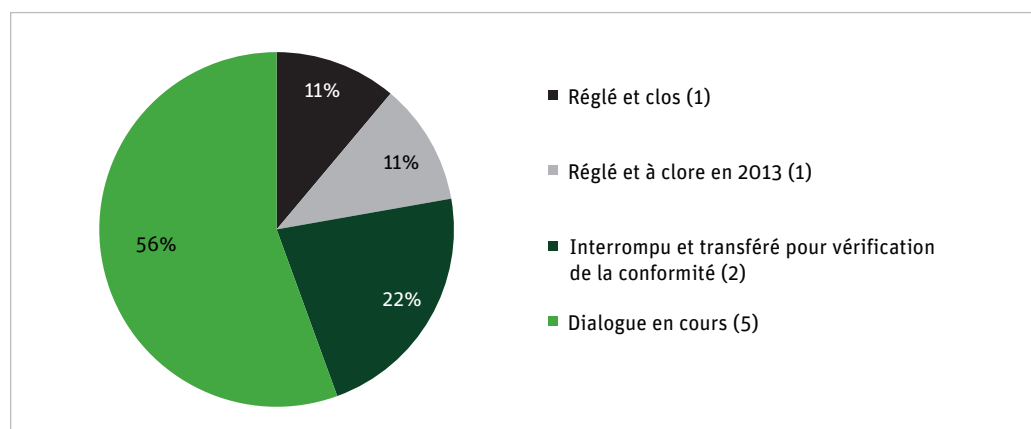
Source: Statistiques du MICI.

Note : PME = petites et moyennes entreprises.

Phase de consultation

L'équipe de la Phase de consultation a traité neuf dossiers actifs en 2012 : sept dossiers reportés plus deux requêtes déclarées éligibles au cours de la première partie de l'année. L'un des dossiers —une requête soumise par un médecin argentin concernant les dangers liés à l'environnement et l'impact négatif important sur la santé humaine que causerait la mise en œuvre d'un projet— a été réglé et clos. Un deuxième dossier était en cours de règlement à la fin de l'année et devait s'achever au cours du premier trimestre de 2013. Ce dossier concernait une requête présentée par un résident d'une localité qui affirmait un manque d'information, une classification environnementale erronée du projet, des effets négatifs sur des zones écologiques protégées, le non-respect des procédures d'expropriation, et des risques potentiels pour la santé dus à la technologie devant être employée par l'usine proposée de transport d'électricité, entre autres effets sur l'environnement. La Phase de consultation a été interrompue dans deux autres cas —l'un du Brésil et l'autre du Panama— parce que les parties n'étaient pas favorables à un dialogue. Les deux dossiers ont été transférés à la Phase de vérification de la conformité, comme l'avaient demandé les requérants. Les cinq dossiers restants en étaient à différentes étapes du processus de dialogue à la fin du mois de décembre 2012 (cf. la figure 6).

Figure 6 État de la charge de travail de la Phase de consultation à la fin 2012



Source: Statistiques du MICI.

En général, lorsque les réclamations parviennent au MICI, la confiance entre les parties s'est fortement érodée. Le rôle du médiateur de projet consiste à assurer une relation équilibrée entre les parties et à fournir des opportunités et des conditions égales – sur le fond et sur la forme – permettant de s'engager dans un processus sérieux de recherche de solutions. Lors de la Phase de consultation, les parties sont traitées de manière égale et transparente, elles ont accès aux mêmes informations relatives au projet et bénéficient d'une égalité de traitement durant le processus. Deux dossiers, l'un en Argentine et l'autre en Bolivie, sont des exemples de la manière dont un processus de dialogue structuré rétablit la confiance entre les parties et les aide à résoudre leurs problèmes.



Entre Rios, Argentine : rétablissement de la communication et de la confiance

L'un des legs du Mécanisme indépendant d'investigation, le prédécesseur du MICI, se trouve être la requête AR-MIC1001-2010 concernant le Programme multiphase d'infrastructures de développement : appui à la production à Entre Ríos (Multiphase Development Infrastructure Program: Support for Production in Entre Ríos) (1914/OC-AR). Cette opération, en cours d'exécution en Argentine, prévoit la construction d'une centrale de transport d'électricité dans la province d'Entre Rios.

Selon les requérants, la BID n'aurait pas divulgué des informations relatives au projet, empêchant ainsi les communautés voisines de participer à sa conception et à sa mise en application ; par ailleurs, toujours selon les requérants, la Banque n'aurait pas respecté ses politiques opérationnelles en matière d'évaluation d'impact sur l'environnement. Les requérants étaient opposés à l'emplacement choisi pour la centrale électrique.

L'équipe de la Phase de consultation a reconnu d'emblée que la communication et la confiance entre les requérants et l'agence chargée de l'exécution (Energía de Entre Ríos Sociedad Anónima – ENERSA) s'étaient sérieusement détériorées. La réputation d'ENERSA en a fortement souffert, l'exécution du projet a accusé un retard considérable causé par trois ans et demi de litiges juridiques et de protestations publiques, et le problème risquait fort de s'aggraver plus avant si une intervention n'avait pas lieu. Le processus de consultation a contribué à ouvrir les canaux de communication et à rétablir la confiance entre les parties. Grâce à l'aide fournie par un expert indépendant engagé par le MICI, les préoccupations des requérants ont pu être identifiées et des mesures potentielles d'atténuation envisagées.

ENERSA a répondu aux préoccupations relatives à la santé et à l'environnement et clarifié le champ d'application du projet. Après de longues négociations, les parties sont parvenues à un consensus sur l'emplacement de la centrale, et elles ont entamé les discussions sur des mesures complémentaires d'atténuation et de compensation. Pendant la durée du dialogue, les protestations publiques ont été suspendues et les activités du projet ont repris à un rythme accéléré.

Le processus a débouché sur la signature d'un accord par les parties le 18 décembre 2012. La teneur de cet accord a été approuvée par un décret provincial en date du 4 décembre 2012. Outre les mesures d'atténuation et de compensation, l'accord établit un Plan de participation communautaire élaboré conjointement par les parties et placé sous la surveillance du MICI.

Bolivie : Des ponts pour relier les communautés

Ce dossier (BO-MIC1001-2011) portait sur la construction et l'exploitation d'un pont reliant les villes de Rurrenabaque et San Buenaventura en Bolivie. Il s'agissait de la Section Santa Bárbara-Rurrenabaque du Programme de modernisation de l'autoroute du corridor nord (Northern Corridor Highway Improvement Program, Santa Bárbara-Rurrenabaque Section) (1833/SF-BO). Selon les requérants, l'emplacement proposé par l'agence d'exécution (l'autorité bolivienne des autoroutes, ABC) aurait plusieurs impacts négatifs d'ordre social et environnemental, notamment un impact négatif sur l'infrastructure urbaine et le tourisme à Rurrenabaque. Ils ont également affirmé que l'accès à l'information et les consultations publiques étaient inadéquates.

Avant l'intervention du MICI, le degré de confiance entre les parties prenantes faisait l'objet de tensions graves et la réputation de la BID était en danger. La population de Rurrenabaque a organisé des protestations publiques contre la Banque et l'ABC. De surcroît, les tensions sociales entre les résidents de Rurrenabaque et d'autres groupes de la région qui pensaient que les

résidents de Rurrenabaque s'opposaient totalement à la construction du pont ont culminé dans une vague de troubles civils et de violence. En décembre 2010, des résidents de Rurrenabaque (dont certains des auteurs de la requête) ont été pris otages par les membres de ces autres groupes.

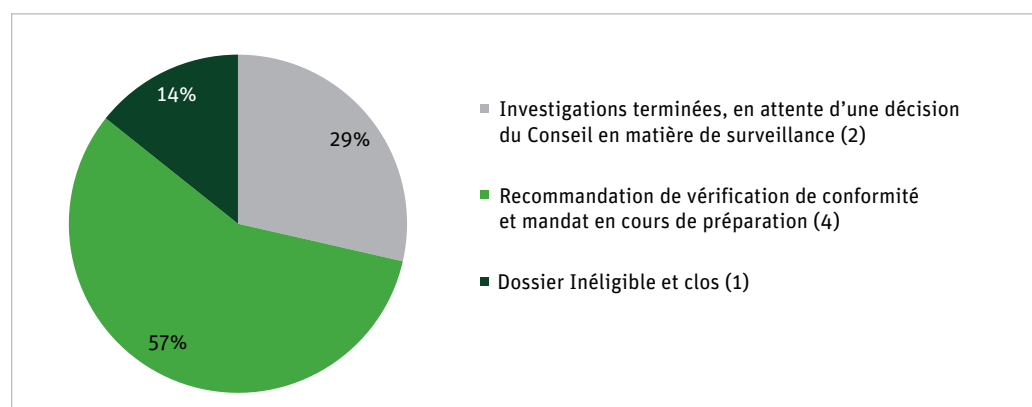
Le processus de consultation a contribué à rétablir la confiance entre les parties et ouvert d'importantes voies de communication. Grâce au soutien d'un expert technique indépendant, et à un processus d'échange d'informations, les parties ont clarifié et démystifié d'importantes informations concernant le pont et ses effets.

Grâce au dialogue, les parties ont signé un Accord de processus le 6 juin 2012. L'ABC s'est engagée à préparer une étude sur un autre emplacement pour le pont, prenant en considération non seulement les aspects techniques et financiers mais aussi des considérations d'ordre social et environnemental. Les auteurs de requêtes et l'ABC ont convenu d'établir un comité technique composé de représentants des deux villes, qui assurerait la planification et la supervision de l'étude susmentionnée de concert avec l'agence d'exécution. L'ABC procédera ensuite à une évaluation des différents emplacements proposés par le comité technique. Depuis la signature de l'Accord de processus, les parties se sont conformées au règlement obtenu et les protestations contre le projet se sont achevées.

Phase de vérification de la conformité

Pendant l'année 2012, le Panel de vérification de la conformité a assuré le traitement de sept dossiers actifs : cinq dossiers reportés de l'an dernier et deux nouveaux dossiers transmis par la Phase de consultation et déclarés éligibles pour une vérification de la conformité. Dans deux des cas, un au Panama et l'autre au Paraguay, les investigations ont été menées à bien et le panel a émis ses rapports. Dans le cas du dossier paraguayen (PR-MIC1002-2010), le panel a soumis son rapport au Conseil d'administration de la BID au cours du dernier trimestre de 2012 pour examen au premier trimestre de 2013. En ce qui a trait aux cinq autres dossiers, le panel procède actuellement à la formulation de ses recommandations pour une vérification de la conformité dans quatre cas, le cinquième ayant été déclaré inéligible et le dossier ayant été clos (cf. la figure 7).

Figure 7 État de la charge de travail de la phase de vérification de la conformité à la fin de l'année 2012



Source: Statistiques du MICI.

L'année 2012 a constitué le premier cycle complet de dossiers pour le Panel de vérification de la conformité, avec la clôture de deux investigations et l'émission de deux premiers rapports du panel du MICI.

Panama : Projet d'énergie hydroélectrique de Pando-Monte Lirio – 2266/OC-PN

En octobre 2012, l'équipe de vérification de la conformité a conclu le rapport du panel sur ce dossier et a présenté ses principales conclusions au Conseil d'administration de la BID. Le rapport se fondait sur les informations factuelles et techniques recueillies pendant le travail de vérification de la conformité du panel, qui comprenait une évaluation complète sur papier et une visite sur place au Panama.

Selon les principales conclusions du rapport, la BID n'aurait pas respecté les termes de sa politique sur l'environnement et la conformité aux mesures de protection (OP-703B et B-9) et sa politique sur l'administration des opérations (OP-304) en n'adoptant pas une approche de précaution pour atténuer les effets potentiels sur l'environnement et en ne demandant pas à l'emprunteur de fournir différentes solutions permettant de préserver les flots écologiques de la rivière de Chiriquí.

Le Conseil d'administration a accepté les recommandations du panel et demandé à la direction de préparer un plan d'action. De surcroît, il a révoqué l'autorité qu'avait le département des financements structurés et d'entreprises pour approuver les dérogations pour le prêt. Par ailleurs, le Conseil d'administration a indiqué qu'il devait être informé de tout futur décaissement.



Paraguay : Programme de modernisation des corridors d'autoroute – 933A/OC-PR

Au cours du dernier trimestre de l'année 2012, le Panel de vérification de la conformité a publié son rapport contenant ses résultats et conclusions quant au Programme de modernisation des corridors d'autoroute. Cette investigation s'est révélée particulièrement difficile pour le Panel de vérification de la conformité en raison du fait que la conception du programme remontait aux années 1990. L'évaluation des documents du projet s'est révélée difficile et la majeure partie du personnel ayant à l'origine travaillé sur ce projet avait quitté la BID. Par suite, il a fallu examiner avec circonspection les informations disponibles, en prenant en considération toutes les modifications institutionnelles et techniques qui se sont produites au cours des vingt dernières années.

Selon la principale conclusion du panel, l'un des facteurs importants du préjudice présumé pour le peuple indigène des Aché serait le manque de conformité avec les politiques opérationnelles pertinentes de la Banque pour garantir une conception et une mise en application appropriées des dispositions compensatoires stipulées dans le contrat de prêt. Le rapport a identifié un suivi inadéquat de la mise en application du Sous-programme environnemental, notamment les achats de terres et la transmission de titre de propriété aux communautés indigènes. Il a également découvert que les procédures de classification et d'évaluation des effets des opérations de la BID sur l'environnement n'avaient pas été dûment observées conformément aux objectifs de la politique de la Banque en matière d'environnement.





Sensibilisation et formation

Pour s'acquitter dûment de son mandat, le MICI doit s'assurer que tout le monde, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Banque, a une bonne compréhension du Mécanisme et y a accès. Pendant l'année 2012, l'équipe s'est acquittée d'une série d'actions visant à renforcer la sensibilisation au MICI, son champ d'application et ses processus. Pour exemples, on peut mentionner une participation à des manifestations internationales, des réunions individuelles avec des représentants de la société civile, la fourniture d'informations pour différentes études universitaires et rapports, la production de matériels pédagogiques et l'amélioration du site Web du MICI pour en faciliter la navigation. Le MICI a mis en place une politique « porte ouverte » afin de répondre de manière opportune et accessible, aux demandes d'information de l'intérieur comme de l'extérieur.

Participation à des manifestations

En mars 2012, le Secrétaire exécutif a participé à la Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement et de la Société interaméricaine d'investissement (IIC) à Montevideo (Uruguay). À l'occasion de cette manifestation, le MICI a organisé plusieurs rencontres individuelles avec des représentants de la société civile, distribué son Rapport annuel 2011 et discuté de ses résultats avec les délégués participants (cf. encadré 1).

ENCADRÉ 1. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU MICI

- Participation aux Assemblées annuelles de la BID et de la IIC en 2011 à Montevideo, Uruguay.
- Participation à la Conférence des Nations Unies dite Rio+20 sur le développement durable, à Rio de Janeiro, Brésil.
 - » Présentation sur la « Responsabilisation au sein des institutions financières internationales : mesure de son succès dans le contexte du développement durable ».
- Participation à la 9^e Réunion annuelle des Mécanismes indépendants de responsabilisation, Luxembourg
 - » Présentation à la session sur les Mécanismes indépendants de responsabilisation avec la société civile, Journée internationale du droit de savoir sur la « Transparence et le financement du développement – pouvons-nous obtenir de meilleurs résultats ? »
- Participation à la XII^e Réunion annuelle BID-société civile à San Salvador, El Salvador
 - » Présentation sur « Le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation : un instrument pour la promotion de la durabilité au service de la société civile »
 - » Présentation sur « Le processus du MICI et ses expériences »
 - » Réunion bilatérale entre les points de contact de la BID et des représentants de la société civile.
- Participation au séminaire sur « La responsabilisation indépendante dans le contexte du développement international : les perspectives des institutions financières internationales », parrainé par la Société pour le développement international de Washington, D.C.
- Présentation à des membres du Groupe consultatif de la BID sur la société civile, en présence notamment de représentants de la société civile du Chili, du Costa Rica et de l'Équateur.

En juin 2012, des représentants du MICI, de concert avec d'autres mécanismes de responsabilisation, ont participé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 à Rio de Janeiro (Brésil). Le sommet et les nombreuses manifestations parallèles organisées par différentes ONG ont donné à la délégation du MICI l'occasion de prendre part à plusieurs panels et sessions et de contribuer au renforcement de la compréhension des questions de responsabilisation en général et du modèle du MICI en particulier. Lors du sommet, le médiateur de projet a présenté un exposé intitulé « Responsabilisation au sein des institutions financières internationales : mesure de son succès dans le contexte du développement durable ». La présentation portait sur les blocs modulaires et les éléments fondamentaux du concept de responsabilisation dans le contexte du financement du développement et la manière d'en mesurer l'impact sur le développement durable.

En Septembre 2012, le médiateur de projet et le président du panel ont participé à la 9e Réunion annuelle des mécanismes indépendants de responsabilisation qui s'est tenue à Luxembourg. Cette manifestation a facilité les échanges d'expériences entre institutions participant à des activités indépendantes de responsabilisation. Un exposé du MICI intitulé « Transparence et financement du développement – pouvons-nous obtenir de meilleurs résultats ? » a présenté les défis communs aux mécanismes indépendants de responsabilisation et diverses approches propices à l'obtention de meilleurs résultats grâce à l'application des meilleures pratiques et au partage des connaissances. De surcroît, le MICI a fourni une contribution à d'autres sessions, notamment les « Méthodes d'obtention des faits » et « Investigation et harmonisation entre mécanismes de responsabilisation ».

En octobre 2012, la Secrétaire exécutive a représenté le MICI à la XIIe Réunion annuelle de la BID et de la société civile organisée à San Salvador (El Salvador). Le MICI a organisé deux sessions lors de cette réunion. La première, intitulée « Le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation : un instrument de promotion de la durabilité au service de la société civile », était axée sur le rôle du MICI et les éléments fondamentaux d'accès au mécanisme. La deuxième était un atelier interactif présentant le travail du MICI dans le contexte de trois exemples spécifiques portant sur des dossiers clos.



Présentation du MICI à la XIIe Réunion annuelle de la BID et de la société civile sur « Les processus du MICI et ses expériences » à San Salvador (El Salvador).

En novembre 2012, le médiateur de projet a présenté un exposé lors d'un séminaire sur la « Responsabilisation indépendante dans le développement international : Perspectives des institutions financières internationales » parrainé par la Société pour le développement international à Washington. Son exposé portait principalement sur le MICI et ses fonctions, ainsi que sur les questions liées à l'intérêt de l'existence des mécanismes de responsabilisation pour les clients. L'exposé a examiné par ailleurs les points communs entre les mécanismes de responsabilisation des diverses organisations, notamment les défis auxquels elles sont confrontées, les différences entre les institutions, les politiques en place au sein des différentes organisations, et la contribution des mécanismes à la responsabilisation générale améliorée des institutions financières.

Publications et brochures

Cette année, le MICI a consacré des efforts considérables à la production et à la dissémination de diverses publications en collaboration avec des unités de la Banque, d'autres mécanismes de responsabilisation et d'autres organisations multilatérales (cf. encadré 2).

ENCADRÉ 2. PUBLICATIONS ET BROCHURES

- Efforts collaboratifs de promotion de la responsabilisation
 - » Responsabilisation demandée par les populations en vue d'un développement durable : comment permettre aux personnes affectées de mieux se faire entendre – 20 ans après (Citizen-driven Accountability for Sustainable Development: Giving Affected People a Greater Voice – 20 Years On). Contribution à Rio+20 par le Réseau des mécanismes indépendants de responsabilisation (Independent Accountability Mechanisms Network)
 - » Engagement de la société civile avec les mécanismes indépendants de responsabilisation : analyse des questions et tendances environnementales et sociales (Civil Society Engagement with the Independent Accountability Mechanisms: Analysis of Environmental and Social Issues and Trends), produit par le Compliance Advisor/Ombudsman (le CAO).
- Participation du public
 - » Guide de renforcement de la sensibilisation (Awareness Raising Guide), Département du développement durable, Organisation des États américains (à paraître)
- Comment accéder au MICI
 - » Brochure à l'intention des potentiels requérants dans la région (disponible en anglais, en espagnol et en portugais)
 - » Ma liste de vérification portable

Séances de formation et fonction de conseil

En 2012, le MICI a fait plusieurs présentations au personnel de la BID. De surcroît, le médiateur de projet a formulé des conseils à la haute direction et à l'équipe technique sur plusieurs questions systémiques. Au niveau du pays, le médiateur de projet a observé une sensibilisation et une implication accrues de la société civile ainsi que la présence de voisins et de communautés plus actifs dans les zones du projet. Au niveau opérationnel, il a été souligné qu'en raison des modifications de la taille, du type et de la catégorie du portefeuille de la Banque, combiné à l'intensification des activités de prêts à des projets d'infrastructure, il existait un risque accru d'effets négatifs inattendus des projets. Ceci a pour effet une probabilité accrue de recevoir davantage de plaintes des personnes susceptibles d'être affectées négativement par les projets (cf. encadré 3).

ENCADRÉ 3. SÉANCES DE FORMATION

- Présentation au personnel de la Représentation de la BID à la Trinité-et-Tobago sur le processus du MICI et ses interactions avec la Direction de la BID
- Présentation au personnel de la Représentation de la BID en Argentine sur le processus du MICI et ses interactions avec la Direction de la BID
- Présentation à la direction du département des Relations extérieures (EXR) sur le MICI et définition des domaines liés au plan de dissémination du MICI où le Mécanisme et l'EXR pourraient travailler en collaboration
- Présentation au personnel de la Représentation de la BID au Brésil sur le processus de consultation
- Présentation à la Liaison avec la société civile à la Barbade
- Présentation au personnel de la Représentation de la BID au Guyana sur le processus du MICI et les interactions avec la Direction de la BID
- Production d'une vidéo sur le MICI dans le cadre du Programme du département du savoir et de l'éducation d'intégration
- Présentation dans le cadre d'un atelier sur l'engagement destiné aux nouveaux administrateurs, administrateurs suppléants et conseillers
- Présentation au personnel du Bureau d'intégrité institutionnelle sur le rôle et le travail du MICI, y compris une séance interactive relative au traitement des réclamations sur la corruption ou la fraude que pourrait recevoir le MICI par erreur
- Briefing technique destiné aux nouveaux administrateurs, administrateurs suppléants et conseillers

SÉANCES DE CONSEIL

- Présentation à la direction supérieure et au personnel technique de la BID sur le processus de consultation : les premières expériences du Médiateur de projet

Génération de savoir

L'une des fonctions fondamentales du MICI est la dissémination du savoir et des enseignements tirés, au personnel de la Banque afin de renforcer la conception, la mise en application et la durabilité des projets. En 2012, plusieurs activités ont été entreprises en vue de s'assurer que le personnel de la Banque au siège et dans les représentations de pays acquiert une meilleure compréhension du MICI et de son mandat. En parallèle, le MICI a entrepris des efforts en collaboration avec le département du savoir et de l'éducation (Knowledge and Learning Department) en vue de renforcer l'impact des initiatives du MICI sur le terrain en déterminant comment le matériel de connaissance du MICI pourrait être utilisé de manière optimale pour renforcer les équipes des projets. Cette collaboration a commencé par une petite enquête du personnel de la Banque qui a révélé le besoin de préciser les processus et de fournir des lignes directrices pour améliorer les interactions entre la direction et le MICI sur les questions de la rapidité des réponses et de leur niveau. Par ailleurs, l'enquête a souligné la valeur accordée par les équipes des projets au matériel de connaissance pour améliorer les résultats des projets. Cette initiative offre une opportunité de premier plan pour le MICI, qui a une connaissance directe des préoccupations de la population dans la région et dispose de l'indépendance institutionnelle pour tirer des enseignements précieux de ces préoccupations et formuler des recommandations.



Résumé des requêtes enregistrées par pays

ARGENTINE

Programme multiphase d'infrastructures de développement : appui à la production à Entre Ríos – 1914/OC-AR

Requérants: Famille Folonier et voisins de la zone

Date de la requête: Juin 2010

No de la requête: AR-MICI001-2010

Politiques opérationnelles connexes:

OP-102 et OP-703

Phase: Consultation

Statut actuel: En cours – Accord signé, Rapport de la phase de consultation en cours de préparation pour clore officiellement le dossier

La requête

En juin 2010, la famille Folonier a présenté une requête au MICI dans laquelle elle exprimait ses préoccupations quant à l'impact environnemental et social susceptible de découler de la construction et de l'exploitation d'une centrale de transport d'électricité. Les requérants dénoncent des informations incomplètes, une classification apparemment erronée du projet, des risques écologiques parce que la centrale sera entourée par des zones à l'environnement déjà protégé, un manque de respect des procédures d'expropriation, et les risques potentiels pour la santé attribuables à la technologie qui sera utilisée par la centrale.

Actions du MICI

Le processus a commencé en septembre 2010, et la requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation en octobre 2010. L'évaluation a identifié les aspects techniques liés aux plans de gestion d'impact et des risques du projet, ce qui a permis de conclure, en mars 2011, à l'impossibilité d'un dialogue entre les parties. Le dialogue a officiellement commencé à la fin du mois d'avril 2011 avec la participation des requérants, la compagnie d'électricité (*Energía de Entre Ríos Sociedad Anónima – ENERSA*), qui est l'agence d'exécution du projet et l'unité de coordination, et le gouvernement provincial, les membres de l'équipe du projet de la BID étant présents en qualité d'observateurs.

En novembre 2011, les parties ont rédigé un accord qui a été soumis au gouvernement provincial d'Entre Ríos aux fins d'analyse et d'approbation. Les changements apportés par les autorités provinciales à l'avant-projet d'accord n'ont pas été acceptés par les requérants. À titre de conséquence, après de nombreuses conversations bilatérales, les parties ont repris le dialogue en mars 2012. Entre avril et juin 2012, l'équipe de la Phase de consultation a facilité de nouvelles séances de dialogue pour discuter et préparer un projet révisé d'accord, et en septembre 2012 les parties ont approuvé la version finale de l'accord. L'accord a été approuvé par les autorités provinciales le 4 décembre 2012, puis signé par les parties le 18 décembre 2012. Une fois que le rapport de la Phase de consultation sera terminé en 2013, le dossier sera déclaré officiellement clos.

Programme de gestion de la santé et de la qualité de l'alimentation et de l'agriculture – 1950/OC-AR

Requérants: Dr Graciela Gómez
Date de la requête: janvier 2012
No de la requête: AR-MICI004-2012

Politiques opérationnelles connexes:
OP-102, et OP-703
Phase: Consultation
Statut actuel: Dossier réglé et clos

Rapport 2012: [Mémoire d'éligibilité](#); [Rapport d'évaluation et phase de consultation](#)

La requête

En janvier 2012, le MICI a reçu une requête émanant du Dr Graciela Gómez, indiquant que la mise en application du projet serait source de dangers pour l'environnement et aurait un impact délétère important sur la santé humaine. De surcroît, selon la requête, l'agence d'exécution, le Service national pour la qualité et la santé de l'alimentation et de l'agriculture (Nation Food and Agriculture Health and Quality Service - SENASA), n'avait pas publié les résultats des consultations publiques réalisées sur la nouvelle classification toxicologique des produits phytosanitaires.

Actions du MICI

Conformément aux dispositions de l'Article 40(h) de la politique du MICI, l'analyse d'éligibilité a été suspendue de manière à permettre à l'équipe du projet et à la requérante de régler directement les questions soulevées. À la conclusion de cette période, la requérante a indiqué que ses préoccupations n'avaient pas été résolues de manière satisfaisante et elle a indiqué sa décision de poursuivre la plainte qu'elle avait déposée auprès du MICI. En avril 2012, la requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation.

L'étape d'évaluation a commencé en mai 2012, avec une mission sur le terrain à Buenos Aires et les activités initiales de préparation au dialogue. Le 17 juillet 2012, l'équipe de consultation a facilité un échange d'information entre les parties dans le but de clarifier certaines questions essentielles, notamment le mandat de l'agence d'exécution et le champ d'application du projet en ce qui a trait aux préoccupations exprimées par le requérant. Les parties ont évoqué et classé en ordre de priorité les questions suivantes : (1) le programme d'établissement de normes du SENASA ; (2) la classification et l'enregistrement des produits agrochimiques ; (3) l'application de produits agrochimiques, et (4) les procédures de consultation du grand public. La session a débouché sur des progrès importants dans la compréhension de ces questions. Ainsi, le 18 juillet 2012, les parties ont signé un accord en vertu duquel le SENASA ratifiait son intention de résoudre, dans le contexte de son autorité et du système juridique existant, les problèmes soulevés par le requérant. Entre autres engagements, l'agence d'exécution étudie une nouvelle procédure de publication des résultats des consultations publiques. Par ailleurs, l'équipe du projet de la BID et le SENASA envisageront l'inclusion d'activités de formation et de sensibilisation des membres des gouvernements provinciaux et municipaux à l'utilisation correcte de produits agrochimiques. Conformément à la décision des parties, le chef de l'équipe du projet de la BID sera chargé du suivi de la mise en application de l'accord.

Le MICI a déclaré le dossier clos une fois émis le rapport de l'évaluation et de la phase de consultation en juillet 2012.

BOLIVIE

Programme de modernisation de l'autoroute du corridor nord, Section Santa Bárbara-Rurrenabaque – 1833/SF-BO

Requérants: Requérant : Forum bolivien de l'environnement et du développement (FOBOMADE)

Date de la requête: mars 2011

No de la requête: BO-MICI001-2011

Politiques opérationnelles connexes: OP-102 et OP-703

Phase: Consultation

Statut actuel: En cours – Accord de processus signé
-- Dialogue

La requête

En mars 2011, le MICI a reçu une requête émanant d'une organisation non gouvernementale bolivienne au nom de citoyens préoccupés. Selon les requérants, la construction et l'utilisation d'un pont entre Rurrenabaque (Département de Beni) et San Buenaventura (Département de La Paz) à l'emplacement prévu pourrait avoir un impact négatif important au plan environnemental et social sur les populations des deux départements. Ils affirmaient par ailleurs que l'agence d'exécution, l'Autorité bolivienne des autoroutes (ABC), avait traité les informations et mené les consultations publiques de manière inadéquate.



Actions du MICI

En avril 2011, la requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation. L'étape d'évaluation, qui s'est terminée en août 2011, a conclu que l'analyse environnementale du projet, ne comportaient pas suffisamment de détails, notamment sur les points suivants : (1) les autres concepts et emplacements pour le pont planifié ; (2) l'impact indirect du pont ; (3) l'impact des voies d'accès au pont ; et (4) les mesures d'atténuation et de compensation. L'évaluation a souligné que le processus de consultation avec les communautés n'avait peut-être pas été effectué de manière adéquate. Elle a confirmé que s'il n'y avait pas d'opposition, à proprement parler, à la construction du pont, il existait une opposition à l'emplacement proposé et à ses voies d'accès. Malgré l'érosion sérieuse de la confiance entre les parties et la tendance des parties à adopter des positions rigides, les parties ont confirmé qu'elles étaient disposées à participer au processus de dialogue. Le processus de préparation au dialogue a commencé en septembre 2011 ; de janvier à juin 2012 l'équipe a facilité un échange complexe d'information entre les parties, qui a culminé par une réunion le 5 juin 2012, au cours de laquelle les parties ont discuté et clarifié les informations échangées. Le 6 juin 2012, les parties ont signé un Accord de processus devant réglementer les prochaines étapes du processus de dialogue. Aux termes de l'accord, l'ABC procéderait à l'étude d'un autre emplacement possible pour le pont planifié et ses voies d'accès. Les requérants se sont engagés à mettre en place un comité technique, composé de représentants des deux villes, chargé d'analyser l'option présentée par l'ABC et d'assurer le suivi des nouvelles études. En novembre 2012, les parties sont tombées d'accord sur le texte final du contrat entre l'ABC et le cabinet-conseil PROES concernant la réalisation des études de la nouvelle option. L'agence d'exécution a soumis le contrat à la Banque aux fins d'examen. La Banque en a accepté les termes, et le processus de dialogue se poursuivra conformément aux règles stipulées dans l'accord de processus.

BRÉSIL

Programme pour le recouvrement socio-environnemental de la Serra do Mar et systèmes de mosaïque du Mata Atlântica – 2376/OC-BR

Requérants: Organisation pour la protection du système côtier Mongue, représentée par M. Plinio Melo

Date de la requête: mai 2010, avec enregistrements préalables en 2009

No de la requête: BR-MIC1001-2010

Politiques opérationnelles connexes: OP-102 et OP-703

Phase: Vérification de la conformité

Statut actuel: En cours – en attente de la soumission des recommandations et du mandat pour la vérification de la conformité au Conseil d'administration

La requête

Entre mai et octobre 2009, le requérant a envoyé diverses communications au prédécesseur du MICI, le Mécanisme indépendant d'investigation (MII). En mai 2010, la requête a été renvoyée au MICI accompagnée d'observations et de plaintes quant au remplacement du système actuel de protection de l'environnement dans la zone du projet par l'approche dite « en mosaïque » dont l'objet est d'assurer la préservation d'unités spéciales et limitées de conservation au lieu d'une vaste aire de conservation contiguë. Plusieurs points préoccupaient particulièrement le requérant, à savoir l'établissement proposé de telles unités spéciales de conservation, les modifications apportées au régime de conservation de la réserve écologique de Juréia-Itatins dans la municipalité de Peruibe à São Paulo, et les plans de la Banque de financer certains éléments de cette nouvelle approche.

Actions du MICI

Sur la base des informations disponibles à l'époque, le médiateur du projet a déterminé, en octobre 2010, que la requête n'était pas éligible pour la Phase de consultation. Le requérant a ensuite demandé que sa requête soit soumise au panel de vérification de la conformité du MICI. En décembre 2010, le président du panel a déterminé que la requête était éligible pour une vérification de la conformité. En mars 2011, le panel a présenté une recommandation d'organisation d'une telle vérification au Conseil d'administration de la BID, et à ce stade des informations supplémentaires et des clarifications ont été sollicitées. Étant donnée la gamme considérable de problèmes et questions figurant dans la requête, la présentation du document au Conseil d'administration aux fins d'examen a été reportée.

En raison de la complexité et de la nature novatrice du projet, et des assertions parfois contradictoires des parties à la requête, plusieurs discussions ont été organisées en 2012 avec le requérant et la direction du projet dans la représentation de la BID et au siège de la BID. Les conclusions en seront incluses dans une mise à jour de la recommandation d'une vérification de la conformité qui sera présentée au Conseil d'administration en 2013.

Section nord du projet de route périphérique Mario Covas – 2618/OC-BR

Requérants: Collectif d'organisations environnementalistes

Date de la requête: mai 2011

No de la requête: BR-MICI003-2011

Politiques opérationnelles connexes: OP-703, OP-704, OP-710, and OP-102

Phase: Vérification de la conformité

Statut actuel: En cours – en attente de la soumission des recommandations et du mandat pour la vérification de la conformité au Conseil d'administration

La requête

Les requérants, qui représentent un collectif d'ONG, ont soulevé leurs inquiétudes face aux effets sociaux et environnementaux négatifs potentiels dérivés de la construction de la Section nord du Projet de la route périphérique Mario Covas. Selon les requérants, l'évaluation d'impact sur l'environnement réalisé par la BID a omis l'inclusion de certains aspects essentiels pour le processus de prise de décision et la mise en place éventuelle du projet. Parmi les principales préoccupations soulevées par les requérants figurent notamment (1) l'impact accru sur l'environnement (flore, faune, et ressources aquatiques), (2) le risque d'inondation et d'autres catastrophes naturelles, (3) la pollution des sols et de l'eau, (4) les dommages à l'habitat naturel, (5) le changement climatique, (6) les problèmes de santé attribuables à la pollution, (7) les problèmes de réinstallation, et (8) la participation inadéquate de la population touchée et de la société civile.

Actions du MICI

La requête avait été déclarée inéligible pour la Phase de consultation en août 2011. Le médiateur de projet a conclu qu'il serait difficile de lier les accusations figurant dans la requête au seul projet, qui, à l'époque, n'en était qu'au stade de la conception. De surcroît, le lien entre des préoccupations plus générales et les effets spécifiques du projet avancés par les requérants n'était pas évident à première vue, et les requérants n'ont pas spécifié les actions ou omissions connexes possibles de la BID (que ce soit à l'époque ou dans le futur). Dans la mesure où les requérants avaient déjà indiqué qu'ils souhaitaient une Vérification de la conformité, la requête a été transférée à la Phase de vérification de la conformité.

Après analyse des questions soulevées dans la requête, évaluation des nouvelles informations, et comparaison de ces dernières aux informations fournies par la direction de la BID, le président du panel a déclaré la requête éligible pour une vérification de la conformité par le panel en décembre 2011. La recommandation et le mandat sont en cours de préparation.



Programme de rénovation d'un quartier à faible revenu (Habitar Brasil) – 1126/OC-BR

Requesters: les familles qui ont rejeté les conditions de réinstallation, représentées par le Central de Movimentos Populares de São José dos Campos

Date de la requête: juin 2011

No de la requête: BR-MICI004-2011

Politiques opérationnelles connexes: OP-102, OP-710, et OP-703

Phase: Consultation

Statut actuel: En cours – Dialogue

Rapport 2012: [Rapport d'évaluation](#)

La requête

Cette requête décrit certaines actions susceptibles d'avoir causé un préjudice social important des suites de la mise en application du programme à São José dos Campos, dans l'état de São Paulo. Selon les requérants, le programme aurait provoqué une réinstallation de trois communautés dans une zone isolée où manquaient les infrastructures fondamentales, provoquant une détérioration de leurs conditions d'existence. Par ailleurs, toujours selon les requérants, certaines des familles qui n'avaient pas accepté les clauses et les conditions de la réinstallation avaient été contraintes de quitter leurs foyers pour s'installer dans un hangar, où elles vivent depuis lors dans des conditions précaires.

Actions du MICI

La requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation en août 2011. Les requérants sont des familles de la communauté Tatetuba de Vila Nova refusant le plan de déplacement proposé par le programme *Habitar Brasil* à São José dos Campos à l'époque, car le déplacement à une zone isolée où manquaient l'infrastructure de base et des opportunités d'emploi provoquerait leur appauvrissement. Les requérants vivent de manière précaire dans un hangar de l'ancien réseau ferroviaire fédéral depuis leur éviction de leurs logements en 2004.



Rencontre avec les requérants, São José dos Campos, Brésil.

En décembre 2011, le rapport d'évaluation a signalé, entre autres conclusions, que l'agence d'exécution ne proposait qu'une option aux résidents des communautés déplacées : la fourniture à titre provisoire d'un logement dans l'unité résidentielle du quartier résidentiel du *Jardim São José II*, apparemment sans garantie du maintien ou de l'amélioration des conditions de vie de la population affectée par le projet. Le rapport a conclu que la confiance entre les parties s'était détériorée. Pourtant, le médiateur du projet estimait qu'un processus de dialogue permettrait aux parties d'identifier des options répondant aux préoccupations des requérants. Les parties prenantes principales ont confirmé qu'elles étaient disposées à participer à un tel processus de recherche de solutions.

Entre décembre 2011 et mars 2012, la préparation des parties au dialogue par l'équipe de la phase de consultation a culminé par une réunion d'échange d'information en mars 2012 visant à reconstruire les canaux de communication et la confiance entre les parties. Entre avril et mai 2012, les parties se sont rencontrées par deux fois et sont convenues que les familles d'origine et les nouvelles unités familiales qui en étaient issues recevraient des logements en cas d'accord. En juin 2012, les parties se sont également entendues sur le type de logement et les critères d'emplacement devant être pris en considération par l'agence d'exécution dans sa proposition de solution à la question de l'hébergement.

En octobre 2012, l'équipe de la Phase de consultation a rencontré les parties séparément pour discuter de l'offre de solution prospective élaborée par l'agence d'exécution. À l'époque, la proposition n'était pas encore prête, essentiellement parce que d'autres parties concernées devaient prendre certaines mesures pour en assurer la finalisation. Récemment, c'est l'organisation d'élections municipales qui a reporté le processus de dialogue. Pour éviter de nouveaux retards et poursuivre les travaux sur les acquis déjà réalisés dans le cadre du processus, l'équipe de la Phase de consultation a contacté le représentant du nouveau maire élu, qui a exprimé la volonté des nouveaux élus à poursuivre le processus de dialogue en 2013.



Projet du Mario Covas Rodoanel – Section Nord – 2618/OC-BR

Requérants: Mr. Mauricio Gomes de Souza

Date de la requête: Juillet 2011

No de la requête: BR-MICI005-2011

Politiques opérationnelles connexes:

OP-102, OP-710, et OP-703

Phase: Vérification de la conformité

Statut actuel: Ouvert – Recommandation et mandat en cours de préparation

Rapport 2012: [Rapport d'évaluation](#); [Rapport de la phase de consultation](#); [Mémoire d'élégibilité à la phase de vérification de la conformité](#)

La requête

En juillet 2011, le MICI a reçu une requête de M. Mauricio Gomes de Souza, résident de la Résidence *Jardim Itatinga* (« la Résidence »). Selon le requérant, la construction et l'exploitation à venir de la section Nord du projet de route périphérique Mário Covas aurait un impact environnemental et social négatif. Plus particulièrement, le requérant indiquait que la route sélectionnée pour l'autoroute, qui passerait à proximité de la Résidence, traverserait des zones environnementales protégées. De surcroît, le requérant affirmait que sa famille et d'autres résidents de la zone seraient directement affectés par le projet, essentiellement par (1) le bruit et autres types de pollution, (2) une perte de la valeur de la propriété et le déplacement possible de certaines familles, et (3) des dommages à la structure physique de leurs logements.



Actions du MICI

La requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation en septembre 2011. Au cours de l'évaluation, 63 autres habitants de la Résidence se sont joints à la requête et ont exprimé leur désir de participer au processus de dialogue. Au cours de ce processus, les requérants du dossier BR-MIC1003/2011, au nom de l'Association des résidents de Jardim Itatinga, ont soumis une pétition demandant le respect du processus de vérification de la conformité. Après plusieurs communications avec les requérants et leur représentant juridique, la majorité des requérants n'avaient toujours pas précisé s'ils étaient ou non disposés à participer à un processus de dialogue. Le dialogue a donc été jugé infaisable dans la mesure où (1) la majorité des résidents du Jardim Itatinga n'avaient pas indiqué expressément qu'ils étaient disposés à s'engager dans le processus de dialogue ; (2) la confiance entre les requérants et l'agence d'exécution s'était sérieusement détériorée ; et (3) le MICI ne pouvait pas garantir l'interruption de l'opération, qui constituait l'une des conditions préalables au processus de dialogue. Malgré les délais supplémentaires accordés pour permettre aux requérants d'analyser leurs options de manière plus approfondie et de formuler une décision unifiée, le médiateur du projet s'est vu contraint de déclarer la Phase de consultation officiellement conclue en septembre 2012. Le dossier a ensuite été transféré, sur demande des requérants, à la Phase de vérification de la conformité.

En novembre 2012, le président du panel a déterminé que la requête était éligible pour une vérification de la conformité, et a indiqué que le panel combinerait ce dossier au dossier BR-MIC1003-2011 et les gérerait conjointement.

Programme de restructuration urbaine São José dos Campos (2323/OC-BR)

Requérants: Central de Movimentos Populares de São José dos Campos en représentation des familles de la communauté de Jardim Nova Esperança

Date de la requête: juin 2011

No de la requête: BR-MIC1006-2011

Politiques opérationnelles connexes:
OP- 102, OP-710, et OP-703

Phase: Consultation

Statut actuel: En cours – Dialogue

Rapport 2012 : [Rapport d'évaluation](#)

La requête

Cette requête a été soumise par l'organisation *Central de Movimentos Populares de São José dos Campos* au nom des familles de la communauté des *Jardim Nova Esperança* (également connue sous le nom de « Banhado »), qui devraient être déplacées en raison du projet. Selon les requérants, certains des éléments du Programme de restructuration urbaine de São José dos Campos, en particulier le déplacement des familles et la construction d'une route à proximité de l'endroit où réside actuellement la communauté, aurait un potentiel effet social et environnemental négatif.

Actions du MICI

La requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation en août 2011. Les conclusions de l'évaluation ont notamment signalé que le plan initial de déplacement proposé par l'agence d'exécution, la municipalité de São José dos Campos, n'avait pas fait l'objet de consultations significatives et ne spécifiait pas comment cela améliorerait les conditions de vie des personnes affectées. Malgré les tensions et le manque de confiance des parties, il a été conclu que le processus du MICI pourrait offrir

aux parties l'opportunité de clarifier certaines questions liées au projet et de répondre aux préoccupations exprimées par les requérants.

En mars 2012, les requérants ont élu leurs interlocuteurs pour le dialogue et proposé une liste de questions et un ordre du jour pour le dialogue. Cependant, les parties ont demandé une suspension des préparatifs du dialogue en avril 2012 pendant qu'elles participaient au dialogue sur le dossier BR-MIC1004-2011. L'équipe de consultation a malgré cela maintenu un flux continu d'informations pertinentes entre les parties à l'appui du dialogue une fois celui-ci lancé. De surcroît, l'équipe du projet de la Banque a recruté un expert en réinstallation chargé de conseiller l'agence d'exécution et de veiller au respect de la Politique de la Banque en matière d'environnement et de conformité aux mesures de protection.

En octobre 2012, l'équipe de consultation a rencontré les parties, qui sont convenues que la préparation du dialogue devrait être reportée jusqu'au début de l'année 2013 en raison des élections municipales et des changements potentiels au sein du personnel de l'agence d'exécution. L'équipe de consultation a en outre organisé plusieurs rencontres avec des représentants du nouveau maire élu et confirmé le fait que le futur gouvernement était disposé à poursuivre les préparatifs du processus de dialogue.



COLOMBIE

Projet de construction de la déviation San Francisco-Mocoa - Phase I – 2271/OC-CO	
Requérants: Carmenza Tez, au nom des communautés indigènes Inga et Kamentsa	Politiques opérationnelles connexes: OP-703, OP-710, et OP-765
Date de la requête: juillet 2011	Phase: Consultation
No de la requête: CO-MICI001-2011	Statut actuel: Ouvert – Dialogue
Rapport 2012: Rapport d'évaluation	

La requête

Un représentant des communautés indigènes Inga et Kamentsa a déposé une requête auprès du MICI décrivant l'impact environnemental et social négatif que causerait la construction de la déviation San Francisco-Mocoa et qu'elle continuerait d'avoir sur leurs communautés.

Selon les requérants, le projet n'aurait pas (1) dûment identifié et inclus les communautés Inga et Kamentsa comme partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre du projet ; (2) traité de manière spécifique et adéquate l'impact environnemental et social du projet sur les communautés ; et (3) dûment informé les populations indigènes dans la zone d'influence du projet et consulté ces dernières.

Actions du MICI

En août 2011, la requête a été déclarée éligible pour la Phase de consultation. L'évaluation du dossier a souligné que certaines communautés indigènes et leurs représentants avaient des perspectives différentes sur le projet. Certains le soutiennent, mais d'autres, sans s'y opposer, font preuve d'ambivalence quant à sa performance environnementale et sociale. Malgré ces opinions divergentes, la tendance au sein des communautés était de se rallier à la cause indigène et de présenter un front uni dans le cadre du processus de dialogue à venir. En décembre 2011, les parties ont demandé que soient reportées toutes les activités liées aux préparatifs du dialogue jusqu'à après les élections gouvernementales indigènes. Les autorités élues ayant pris leurs fonctions au premier trimestre de 2012 ont confirmé leur engagement d'entamer le processus de dialogue. Lors de réunions ultérieures avec l'agence d'exécution (Instituto Nacional de Vías – INVIAS), l'équipe de consultation a été informée qu'un processus indépendant de dialogue était en cours entre INVIAS et des responsables indigènes dans la région du projet. En raison de la disparité des informations entre les parties prenantes, l'agence d'exécution a accepté de participer à une séance d'échange d'information avec les requérants. Les parties ont indiqué qu'elles étaient disposées à participer à cet échange. Cependant, les requérants et d'autres responsables indigènes ont demandé un nouveau report du processus du MICI en raison des élections des gouvernements indigènes prévues pour le mois de décembre 2012.

Aéroport international El Dorado – 2477A/OC-CO

Requérants: Comunidades Unidas Macroproyecto Aeropuerto El Dorado, representada pela Sra. Gloria Cecilia Molina Villamarín

Date de la requête: Agosto de 2011

No de la requête: CO-MICIO02-2011

Politiques opérationnelles connexes: OP-102 e OP-703

Phase: Consulta

Statut actuel: Aberta – Diálogo

Rapport 2012: [Rapport d'évaluation](#)

La requête

En août 2011, le MICI a reçu une requête émanant de l'organisation *Comunidades Unidas Macroproyecto Aeropuerto El Dorado* au nom de résidents de la *Localidad Novena de Fontibón*. Selon la requête, la mise en application du projet de l'aéroport international El Dorado à Bogotá pourrait avoir un impact environnemental et social négatif, à savoir pollution de l'eau, exploitation d'un incinérateur de déchets solides, gestion de matériaux dangereux, et niveaux de bruit élevés. De surcroît, selon la requête, les obligations sociales de résoudre les préoccupations des personnes affectées et d'atténuer l'impact de cette opération sur la communauté n'avaient pas été remplies.

Actions du MICI

Après avoir fourni à la direction une occasion de répondre aux préoccupations soulevées dans la requête, le médiateur de projet a déclaré le dossier éligible pour la Phase de consultation en novembre 2011. L'évaluation a clarifié les préoccupations présentées dans la requête ainsi que les responsabilités de l'agence d'exécution (*Operadora Aeroportuaria Internacional – OPAIN*) et de l'Unité administrative spéciale de l'aéronautique civile (Aerocivil) sur chacune des préoccupations exprimées. Par ailleurs, l'évaluation a révélé que les conditions étaient favorables pour lancer le processus de dialogue. À la fin de l'année 2012, les parties participaient aux préparatifs du dialogue. Une session d'échange d'informations visant à définir la méthodologie du dialogue devrait se dérouler au cours du premier trimestre de 2013.



COSTA RICA

Système d'interconnexion électrique pour les pays d'Amérique centrale (SIEPAC) - 1908/OC-CR

Requérant: Yamileth Román Segura, représentant la communauté de La Alfombra

Date de la requête: décembre 2010

No de la requête: CR-MICI001-2011

Politiques opérationnelles connexes:
OP-102, OP-703, OP-704, OP-710, et OP-765

Phase: Consultation/Vérification de la conformité

Statut actuel: Clos pour les deux phases

Rapport 2012: [Mémorandum d'éligibilité pour la phase de vérification de la conformité](#)

La requête

Le président du comité SIEPAC-La Alfombra, une association communautaire costaricaine, a déposé une requête en décembre 2010. Selon le requérant, la construction prévue d'installations de transmission électrique à proximité de la communauté de La Alfombra pourrait causer des dommages irréversibles à la population et aux écosystèmes de la région, en particulier aux ressources forestières et aquatiques, à la biodiversité, et aux industries locales, en particulier l'écotourisme. La communauté craint que la construction d'une centrale à tour n'altère de manière considérable le paysage avoisinant et ait un impact visuel négatif susceptible de décourager l'écotourisme dans la région et de causer un préjudice à l'économie locale.

Actions du MICI

La requête a été éligible pour la Phase de consultation en avril 2011. Au cours de l'étape d'évaluation, l'équipe de la Phase de consultation s'est rendue deux fois au Costa Rica, a rencontré la communauté et ses représentants, l'agence d'exécution, et d'autres parties prenantes concernées ; elle a également visité le site du projet pour mieux comprendre les questions figurant dans la requête et la performance du projet sur le terrain. Cependant, en raison des positions polarisées des parties, et des multiples processus judiciaires dans lesquels elles étaient impliquées, le dialogue a été impossible. Par suite, le médiateur de projet a déclaré la Phase de consultation close.

Les requérants ont demandé que leur dossier soit transféré à la Phase de vérification de la conformité. La requête a été déclarée inéligible en janvier 2012 et le dossier a été clos.

PANAMA

Projet d'énergie hydroélectrique de Pando-Monte Lirio – 2266/OC-PN	
Requérants: Alianza Ambiental Pro Defensa Integrada de Panamá (AAPRODIPA) - Association de 16 ONG panaméennes Date de la requête: mars 2010 No de la requête: PN-MICI001-2010	Politiques opérationnelles connexes: OP-102, OP-703, OP-704, OP-710, et OP-765 Phase: Consultation/Vérification de la conformité Statut actuel: Investigation terminée – Plan d'action de la direction en instance
Rapport 2012: Rapport du Panel	

La requête

En mars 2010, une requête a été soumise par un groupe de 16 ONG panaméennes au Mécanisme indépendant, exprimant des préoccupations d'ordre social et environnemental liées au projet d'énergie hydroélectrique de Pando Monte Lirio. Ce projet est financé par la BID, la société de finance internationale (IFC), la Société andine de développement et d'autres investisseurs privés. Au nombre des points soulevés par les requérants figurant notamment (1) les aspects négatifs du processus entrepris pour l'Évaluation d'impact sur l'environnement et la non divulgation d'information, (2) les questions liées à l'accessibilité et à l'eau et à son utilisation, (3) et l'impact adverse sur les poissons et autres espèces, (4) la destruction des palétuviers situés à proximité de l'embouchure du fleuve dans le golf de Chiriquí, et (5) les risques d'inondation des communautés en aval et les forts volumes de sédimentation. En outre, les requérants ont évoqué des préoccupations d'ordre social relatives à l'octroi de concessions de longue durée sur l'eau sur un fleuve déjà fort chargé.

Actions du MICI

La requête a été déclarée éligible par la Phase de consultation et le processus de dialogue a été entamé en coordination avec le CAO (le mécanisme de responsabilisation de la IFC, qui avait reçu une plainte similaire en janvier 2010). Ce nonobstant, le sponsor du projet, Electron Investment, S.A., s'est retiré du processus, marquant ainsi la conclusion de la phase de consultation. À la demande des requérants, le dossier a été transféré à la phase de vérification de la conformité.

Le président du panel a déterminé que la requête était éligible pour une vérification de la conformité, approuvée par le Conseil d'administration de la BID en novembre 2011. Le panel de vérification de la conformité s'est rendu sur le site en décembre 2011. En octobre 2012, l'équipe a terminé le rapport du panel sur ce dossier et présenté ses résultats et conclusions au Conseil d'administration. Le rapport se fondait sur les informations factuelles et techniques recueillies durant les activités de vérification de la conformité du panel, qui incluaient une évaluation théorique complète et une visite du site au Panama.

Selon les principales conclusions du rapport, la BID n'aurait pas respecté les termes de sa politique de conformité sur l'environnement et les mesures de protection (OP-703B and B-9) et sa politique sur l'administration des opérations (OP-304) en n'adoptant pas une approche de précaution pour atténuer les effets potentiels sur l'environnement et en ne demandant pas à l'emprunteur de fournir différentes solutions permettant de préserver le flot écologique de la rivière Chiriquí.

Le Conseil d'administration a accepté les recommandations du panel et demandé à la direction de préparer un plan d'action. De surcroît, il a été convenu de révoquer l'autorité qu'avait le département des financements structurés et d'entreprises pour approuver les dérogations pour le prêt 2266/OC-PN et que la direction fournirait au Conseil des informations sur tout futur décaissement.

Expansion du Canal de Panama – PN MICIO02/2011	
Requérant : Leila Shelton, en son nom propre et au nom de la coalition d'ONG connue sous le nom d' <i>Alianza Pro Panamá</i> . Date de la requête: octobre 2011 No de la requête: PN-MICIO02-2011	Politiques opérationnelles connexes: OP-703, OP-704, et OP-102 Phase: Consultation/Vérification de la conformité Statut actuel: Ouvert – Recommandation et mandat en cours de préparation
Rapport 2012: Rapport d'évaluation et de la phase de consultation , Mémorandum d'éligibilité pour la phase de vérification de la conformité	

La requête

En octobre 2011, Leila Shelton a soumis une requête au MICI en son nom et au nom de la coalition d'ONG connue sous le nom d'*Alianza Pro Panamá*. Les réclamations des requérants portaient notamment sur les éléments suivants : (1) manque de transparence, divulgation incomplète et informations trompeuses sur le projet ; (2) risque de marée saline dans les lacs traversés par le canal ; et (3) identification inadéquate des risques et insuffisance des mesures d'atténuation concernant la faille sismique majeure qui menace l'extrémité Pacifique du canal.

Actions du MICI

Après avoir fourni à la direction une opportunité de traiter directement des questions soulevées dans la requête, qui n'a pas donné satisfaction à ces auteurs, la requête a été déclarée éligible en février 2012 pour la phase de consultation. Au stade de l'évaluation, l'agence d'exécution a refusé de s'engager dans un processus de dialogue. Par suite, le médiateur de projet a conclu la phase de consultation en juin 2012.

La requérante a demandé que le dossier soit transféré à la phase de vérification de la conformité. Le président du panel a déterminé en septembre 2012 que la requête était éligible pour une vérification de la conformité. Selon le panel, il s'agit d'une opération complexe d'infrastructure qui porte sur une vaste gamme de questions sociales et économiques. De surcroît, le programme pour l'expansion du Canal de Panama est financé par plusieurs institutions financières internationales, qui ont également reçu des requêtes de vérification de la conformité. Le panel prévoit de travailler en collaboration avec ces institutions, et de partager informations et conclusions avec elles, mais il entreprendra une évaluation finale indépendante de la vérification de la conformité.

PARAGUAY

Programme de modernisation des couloirs d'autoroute au Paraguay – 933A/OC-PR	
Requérants: Les professeurs Kim Hill et Magdalena Hurtado, au nom de la communauté Aché Date de la requête: novembre 2010 No de la requête: PR-MICI002-2010	Politiques opérationnelles connexes: OP-703, OP-710, et OP-765 Phase: Vérification de la conformité Statut actuel: Ouvert – Investigation terminée : en attente de la décision du Conseil d'administration.
Rapport 2012: Rapport du Panel	

La requête

En novembre 2010, deux professeurs ont déposé une requête au nom de la communauté paraguayenne des Aché, affirmant que les Aché avaient subi un préjudice et continueraient à le subir des suites de la non application par la Banque des dispositions de l'accord de prêt censées préserver les droits de la communauté à leurs terres ancestrales. La requête fait en outre référence à des expulsions ayant eu lieu auparavant et à la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail, qui, selon les requérants, soutient les droits que revendique la communauté Aché à ces terres contestées.

Actions du MICI

En décembre 2010, après avoir analysé la requête et d'autres documents y afférents, le médiateur de projet a déterminé que la requête était inéligible pour la Phase de consultation, dans la mesure où les requérants n'étaient pas disposés à participer à un dialogue et souhaitaient bénéficier d'un processus de vérification de la conformité. En janvier 2011, la requête a été déclarée éligible pour une vérification de la conformité et en juin 2011, le Conseil d'administration de la BID a approuvé la recommandation du panel.

La principale conclusion du rapport du panel, publié au dernier trimestre de 2012, est que la cause importante du préjudice dont se plaignent les Aché est l'incapacité de la Banque d'assurer le respect de ses politiques opérationnelles afin d'assurer une conception et une mise en application appropriées des dispositions de compensation stipulées par le contrat de prêt. Par ailleurs, le rapport a également indiqué que la surveillance de la mise en application du Sous-programme environnemental, y compris les acquisitions de terrains et l'octroi de titre de propriété aux communautés indigènes, avait été inadéquate, et que les procédures de classification et d'évaluation de l'impact environnemental des opérations de la Banque n'avaient pas été suivies comme l'exigeaient les objectifs de la Politique de conformité aux mesures de protection environnementale et sociale (OP-703). Le Conseil d'administration de la BID devrait émettre sa décision au cours du premier trimestre 2013.



Annexe I

Requêtes reçues par le MICI de janvier 2010 à décembre 2012 et leurs statuts au 31 décembre 2012

Sur la base du principe de transparence, le MICI fournit des informations sur le statut des requêtes par le biais du Registre public qui se trouve sur le site Web du MICI (www.iadb.org/ictim).

		Requête	Date reçue	No de registre de la requête	Phase	Statut of 31 décembre 2012
2010	1	<i>Paraguay.</i> Développement de l'industrie des produits en éponge végétale	Février 2010	PR-MICIO01-2010	Consultation	Dossier résolu et clos
	2	<i>Panama.</i> Projet d'énergie hydroélectrique de Pando-Monte Lirio	Mars 2010	PN-MICIO01-2010	Consultation	Interrompu et passé à la vérification de la conformité
					Vérification de la conformité	Réunion du Conseil d'administration et notification de la décision aux parties
	3	<i>Brésil.</i> Programme pour le recouvrement socio-environnemental de la Serra do Mar et systèmes de mosaïque du Mata Atlântica	Mai 2010	BR-MICIO01-2010	Consultation	Inéligible
					Vérification de la conformité	En attente de la soumission de la recommandation au Conseil d'administration
	4	<i>Argentine.</i> Programme multiphase d'infrastructures de développement : Appui à la production à Entre Ríos	Juin 2010	AR-MICIO01-2010	Consultation	Dialogue en cours
	5	<i>Brésil.</i> Programme d'assainissement du bassin versant d'Estrada Nova (PROMABEN)	Oct. 2010	BR-MICIO02-2010	Consultation	Dossier résolu et clos
	6	<i>Brésil.</i> Rodoanel Oeste	Oct. 2010	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé à l'requérant de contacter la Direction
	7	<i>Argentine.</i> Services agricoles provinciaux II (PROSAP II)	Nov. 2010	AR-MICIO02-2010	Consultation	Dossier résolu et clos
	8	<i>Paraguay.</i> Programme de modernisation des corridors d'autoroute	Nov. 2010	PR-MICIO02-2010	Consultation	Inéligible
					Vérification de la conformité	Rapport du panel envoyé au Conseil d'administration
	9	<i>Argentine.</i> Programme de modernisation de quartier II (PROMEBA II)	Nov. 2010	AR-MICIO03-2010	Consultation	Inéligible et clos
	10	<i>Costa Rica.</i> Système d'interconnexion électrique pour les pays d'Amérique centrale (SIEPAC)	Déc. 2010	CR-MICIO01-2011	Consultation	Interrompu et passé à la vérification de la conformité
					Vérification de la conformité	Inéligible et clos
	11	<i>Suriname.</i> Développement durable de l'intérieur	Déc. 2010	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé au requérant de contacter la Direction

		Requête	Date reçue	No de registre de la requête	Phase	Statut of 31 décembre 2012
2011	12	<i>Venezuela.</i>	Février 2011	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	13	<i>Bolivie.</i> Programme de modernisation de l'autoroute du corridor nord – Santa Barbara-Rurrenabaque et San Buenaventura	Mars 2011	BO-MICIO01-2011	Consultation	Accord de processus signé ; Dialogue en cours
	14	<i>Panama.</i> Expansion du Canal de Panama	Mai 2011	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé au requérant de contacter la Direction
	15	<i>Argentine.</i>	Mai 2011	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	16	<i>Brésil.</i> Mario Covas Rodoanel – Section nord	Mai 2011	BR-MICIO03-2011	Consultation	Inéligible
				Non enregistré		Mandat en cours de préparation
	17	<i>Colombie.</i>	Juin 2011	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	18a	<i>Brésil.</i> Modernisation de quartier1 (Habitar Brasil)	Juin 2011	BR-MICIO04-2011	Consultation	Dialogue en cours
	18b	<i>Brésil.</i> Développement urbain de São José dos Campos1	Juin 2011	BR-MICIO06-2011	Consultation	Dialogue
	19	<i>Mexique.</i> Termoeléctrica del Golfo, S.A. de C.V.	Juin 2011	ME-MICIO01-2011	Consultation	Inéligible
				Vérification de la conformité		Inéligible et clos
	20	<i>Brésil.</i> Mario Covas Rodoanel – Section nord	Juillet 2011	BR-MICIO05-2011	Consultation	Interrompu et passé à la vérification de la conformité
				Vérification de la conformité		Mandat en cours de préparation
	21	<i>Colombie.</i> Projet de construction de la déviation San Francisco-Mocoa – Phase I	Juillet 2011	CO-MICIO01-2011	Consultation	Dialogue en cours
	22	<i>Colombie.</i> Aéroport international El Dorado	Août 2011	CO-MICIO02-2011	Consultation	Dialogue en cours
	23	<i>Bolivie.</i> Programme de modernisation de l'autoroute du corridor nord – Santa Barbara-Rurrenabaque et San Buenaventura	Sept. 2011	BO-MICIO01-2011	Consultation	requête incorporée dans la requête no 13
	24	<i>Colombie.</i> Système rural d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Sept. 2011	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé au requérant de contacter la Direction
	25 26 27	<i>Brésil.</i> Projet du Mario Covas Rodoanel – Section nord	Sept. 2011	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé au requérant de contacter la Direction
	28	<i>Costa Rica.</i> Programme de régularisation du cadastre et de l'enregistrement des propriétés	Oct. 2011	Non enregistré	Non traité	Retiré par le requérant
	29	<i>Colombie.</i> Programme de systèmes stratégiques de transport public	Oct. 2011	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	30	<i>Panama.</i> Programme d'expansion du Canal de Panama	Oct. 2011	PN-MICIO02-2011	Consultation	Interrompu et passé à la vérification de la conformité
				Vérification de la conformité		Mandat en cours de préparation
	31	<i>République dominicaine.</i>	Oct. 2011	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	32	<i>Argentine.</i> PROSAP	Oct. 2011	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé au requérant de contacter la Direction
	33	<i>Brésil.</i>	Oct. 2011	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID

		Requête	Date reçue	No de registre de la requête	Phase	Statut of 31 décembre 2012
2012	34	<i>Argentine.</i> Programme de gestion de la santé et de la qualité de l'alimentation et de l'agriculture	Janvier 2012	AR-MICIO04-2011	Consultation	Dossier résolu et clos
	35	<i>Colombie.</i>	Janvier 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	36	<i>Bolivie.</i>	Janvier 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	37	<i>Brésil.</i> Programme d'assainissement du bassin versant d'Estrada Nova-PROMABEN	Février 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	38	<i>Trinité-et-Tobago.</i> CariSal Unlimited.	Avril 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	39	<i>Brésil.</i> Programme d'infrastructure logistique de Santa Catarina	Avril 2012	Non enregistré	Non traité	Demande de contact avec la direction
	40	<i>Pérou.</i> Esquema Cajamarquilla, Nievera y Cerro Camote	Mai 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	41	<i>Pérou.</i> Esquema Cajamarquilla, Nievera y Cerro Camote	Juin 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	42	<i>Brésil.</i> Estrada Real – Réseau de PME touristiques dans l'État de Mina Gerais State	Juillet 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	43	<i>Colombie.</i>	Juillet 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	44	<i>Colombie.</i> Système stratégique de transport	Sept. 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	45	<i>Mexique.</i> Projet éolien Mareña Renovables	Oct. 2012	Non enregistré	Non traité	Pas de contact préalable avec la BID, il est conseillé à au requérant de contacter la Direction
	46	<i>Uruguay.</i>	Oct. 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	47	<i>Mexique.</i> Demande d'information à la Banque par l'Auditoría Superior de la Nación	Oct. 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	48	<i>Brésil.</i> Mario Covas Rodoanel – Section nord 2	Nov. 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	49	<i>Argentine.</i> Infrastructure d'adduction d'eau : développement des provinces du Nord	Nov. 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	50	<i>Honduras.</i> Populations indigènes et afro-honduriennes et le changement climatique	Nov. 2012	Non enregistré	Non traité	Demande d'information
	51	<i>Brésil.</i>	Déc. 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID
	52	<i>Mexico.</i> Projet éolien Mareña Renovables	Déc. 2012	ME-MICIO02-2012	Traité	Transfer à la Phase de consultation prévu pour janvier 2013
	53	<i>Jamaïque.</i>	Déc. 2012	Non enregistré	Non traité	Ne relevant pas du mandat du MICI ; transféré à l'unité pertinente de la BID

¹ Les requêtes 18a et 18b ont été reçues comme une seule requête mais traitées comme deux dossiers séparés.

Annexe II

Budget 2012 du MICI

Phase de consultation ¹	\$ 844.512
Phase de vérification de la conformité ²	\$ 529.824
Bureau du MICI ³	\$ 625.422
Sensibilisation et formation	\$ 83.500
Renforcement institutionnel	\$ 32.000
Fonds de réserve	\$ 250.000
Total	\$ 2.365.258

Note : les chiffres sont en dollars É.U.

¹Inclut le salaire du médiateur du projet.

²Inclut les honoraires du panel.

³Inclut les salaires du Secrétaire exécutif et de deux responsables administratifs.



Banque interaméricaine de développement

1300 New York Ave., N.W.

Washington, D.C. 20577, USA

Tel. (202) 623-3952

Fax: (202) 312-4057

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

la Secrétaire Générale

Email: mecanismo@iadb.org

www.iadb.org/mici

